

Note pratique (janvier 2025)

Refus de prestations sociales en l'absence de RIB

Certains organismes de protection sociale (CAF, CPAM, caisses de retraite, etc.) peuvent exiger la présentation d'un relevé d'identité bancaire (RIB) pour l'ouverture et le versement de droits et prestations. Pour certains droits cette possibilité est même prévue par voie réglementaire (exemple des APL depuis l'arrêté du 5 novembre 2024 relatif à la fixation des justifications nécessaires à l'attribution d'une aide personnelle au logement et de la prime de déménagement (article 2 g).

Or la loi ne prévoit pas de telle condition, aussi cette exigence est illégale et discriminatoire, d'autant plus lorsque l'on sait que de nombreuses personnes ne parviennent pas à ouvrir de compte courant et se heurtent à des refus d'établissements bancaires, parfois même, malgré l'intervention de la Banque de France¹.

Lorsqu'une personne fait l'objet d'un refus de la CAF (ou d'autres organismes) pour l'octroi de prestations, comme les aides au logement par exemple, voici les démarches qu'elle peut engager :

- A partir de la preuve du dépôt de la demande (capture d'écran, accusé de réception si envoi en recommandé d'une demande papier, etc.) et/ou du refus de la caisse (courrier ou message de refus, refus implicite après deux mois de silence à compter de la demande), la personne peut engager un recours amiable auprès de la commission de recours amiable de la caisse de son département (voir l'exemple de recours à compléter plus bas). La commission de recours amiable dispose d'un délai de 2 mois pour y répondre. Sa décision de refus ou sa décision implicite après 2 mois de silence se contestent devant le juge. Le recours amiable est un préalable obligatoire à la saisine du juge.
- Le médiateur de la caisse² et/ou le Défenseur des droits³ peuvent également être saisis
- Lorsque le recours amiable ne permet pas de résoudre la situation et d'ouvrir les droits, les personnes pourront saisir un juge. La défense de leur dossier par un·e avocat·e est recommandée. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une aide juridictionnelle⁴.

¹ Pour en savoir plus sur la procédure de droit au compte – [lien vers le site de la Banque de France](#)

² Les adresses email ou postales des médiateurs de caisse sont accessibles sur les sites internet des caisses concernées.

³ La saisine peut se faire en ligne - [ici](#) ou en sollicitant les services d'un·e délégué·e régional·e du Défenseur des droits - [ici](#).

⁴ Plus d'informations sur l'aide juridictionnelle - [ici](#).

Exemple de trame pour le recours amiable (à compléter)

Nom Prénom

Adresse

N° allocataire

A l'attention de la commission de recours amiable (CRA) de la CAF du XXX

Objet : Recours amiable contre la décision de la CAF de refus du bénéfice de (prestations visées) - envoi en LRAR

Madame, Monsieur,

Par une décision du XXX (joindre la copie du message, courrier) ou en l'absence de décision de la CAF suite à ma demande (joindre la copie du courrier, AR, capture d'écran si demande en ligne), je me vois refuser le bénéfice des APL (ou autre prestation) au motif que je n'ai pas fourni de RIB.

Or la loi ne prévoit pas cette condition, et si c'est le cas de la réglementation (ex. pour les APL), ces dispositions sont illégales dès lors qu'elles ajoutent une condition non prévue par la loi comme cela a été rappelé par la Cour de Cassation (Chambre civile 2, 21 juin 2018, 17-13468) et le Défenseur des droits (voir décisions n°2017-217 ; n°2019-267).

Possible d'ajouter quelques lignes pour justifier de démarches entreprises auprès de banques et de la Banque de France pour faire valoir son droit au compte et de l'ineffectivité de ces démarches à ce jour.

Aussi, je vous demande de bien vouloir revenir sur ce refus et m'accorder le bénéfice des prestations auxquelles j'ai droit dans les meilleurs délais. Je vous prie également de me verser de manière rétroactive les prestations dues à compter de la date de ma demande dès lors que je remplis toutes les conditions pour en bénéficier.

Je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Nom Prénom

Signature de la personne